



N°DEL19-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF et le **VINGT-SEPT** du mois de **FEVRIER** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **21 FEVRIER 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

Conseillers communautaires présents :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – Mme BONJEAN Elisabeth – M. MAUCLAIR Stéphane – Mme SERRE Anne – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – M. BALAO Serge – M. DROUIN André – Mme LOUME-SEIXO Viviane – Mme DUDOUS Dominique – M. DUCHESNE Philippe – M. NOVO Vincent – M. JANOT Bruno – Mme DOURTHE Sarah – Mme DETOUILLOAN Anne-Marie – M. CAGNIMEL Philippe – M. POMAREZ Serge – Mme NIGITA Lydia – M. LE BAIL Gérard – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DELMON Catherine – M. DUVIGNAU André – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – M. BERTHOUX Christian – M. DUBROCA Bruno – Mme LE MEUR Marie-Christine – M. LACOUTURE Philippe – M. BEDAT Henri – M. FORSANS Alain – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – M. LANGOUANERE Bernard – M. CHAHINE Hikmat – M. DUFORT Jean-Michel – Mme MAZIEUX Isabelle.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme AUDOUY Véronique
Mme BASLY-LAPEGUE Christine
Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle
M. LALANNE Jean-Pierre
M. DAGES Pascal
M. LE GLOAHEC Jean-Michel
M. DAGUERRE Jean-Louis
Mme DI MAURO Catherine
Mme GIRODET Christine
Mme CAZENAVE Sandrine

Donne pouvoir à :

Mme BONJEAN Elisabeth
Mme LOUME-SEIXO Viviane
M. DROUIN André
M. JANOT Bruno
Mme DOURTHE Sarah
Mme NIGITA Lydia
Mme FRAYSSE Chantal
Mme LE MEUR Marie-Christine
M. DUBROCA Bruno
M. BEDAT Henri

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme AUDOUY Véronique – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – M. LALANNE Jean-Pierre – M. DARRIERE Eric – M. DAGES Pascal – Mme BERTHELON Marie-Constance – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme DI MAURO Catherine – Mme GIRODET Christine – M. LAVIELLE Jean – Mme CAZENAVE Sandrine – M. DELMON Philippe – M. BOURDILLAS Thierry.

Secrétaire de séance : M. BEDAT Henri



OBJET : VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 AU COMITE D ACTION SOCIALE DU GRAND DAX

Monsieur le Vice-président expose,

Le Comité d'Action Sociale du Grand Dax a pour but de resserrer les liens d'amitié qui unissent ses membres, de pratiquer l'entraide par une politique sociale, d'organiser et développer les loisirs, le sport, la culture, à l'exclusion de toutes manifestations politiques ou confessionnelles.

Par courrier en date du 4 février 2019, le Comité d'Action Sociale du Grand Dax a sollicité le versement d'une subvention pour 2019 d'un montant de 27 500 €.

Une convention dont l'objet définit les conditions dans lesquelles l'Agglomération apporte son soutien aux activités d'intérêt général est établie entre les deux parties.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : DECIDE D'OCTROYER une subvention de fonctionnement de 27 500 € au Comité d'Action Sociale du Grand Dax au titre de l'année 2019.

Article 2 : AUTORISE Mme la Présidente à signer la convention correspondante (jointe en annexe),

Article 3 : DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019, à l'article 6574.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 27 FEVRIER 2019

LA PRESIDENTE,

Elisabeth BONJEAN.